
Compte administratif 2022

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Informations financières

Sur l'exercice 2022, la clôture de l'exercice fait apparaître un excédent de 932 237.48 € réparti de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 422 934.54	9 952 844.21	10 404 752.68
Dépenses	1 493 375.81	8 950 165.46	9 611 378.56
Résultat de l'exercice			
<i>Excédent</i>		1 002 678.75	932 237.48
<i>Déficit</i>	70 441.27	-	-

En cumulé, les données se présentent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2021)	Part affectée à l'investissement (compte 1068) : exercice 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultat de clôture à fin 2022
Investissement	-549 421.55		-70 441.27	-619 862.82
Fonctionnement	1 054 655.60	606 279.41	1 002 678.75	2 057 334.35
TOTAL	505 234.05	606 279.41	932 237.48	1 437 471.53

Les principaux constats – section de fonctionnement

I – Le résultat

Le résultat de fonctionnement cumulé à affecter se monte à 2 057 334.35 €.

II – Les dépenses

Elles sont en hausse de 5.41 % par rapport à l'an dernier

Rappel

- ✓ Les charges à caractère général augmentent de 4.72% par rapport à 2021, principalement du fait de la hausse des fluides et du passage en fonctionnement de dépenses anciennement passées en investissement.

- ✓ Les charges de personnel ont augmenté de 6.14 % notamment du fait de la revalorisation du point d'indice, de la revalorisation des grilles indiciaires catégories B et C, des 3 augmentations du SMIC, du recrutement d'un agent de police municipale, du versement de la prime inflation et des heures supplémentaires pour 4 tours d'élection.
- ✓ Les opérations d'ordre et patrimoniales sont en hausse de 37.88% (augmentation des amortissements et des cessions)
- ✓ Les charges de gestion courante (indemnités des élus, contributions auprès d'autres collectivités, subventions au CCAS et aux associations) ont augmenté de 5.25 % du fait de la reprise totale des activités des associations après la période COVID.
- ✓ Les charges financières sont en baisse régulière depuis 2021 (2020 a connu la renégociation de l'emprunt qui permet à la commune de ne plus subir la fluctuation de la parité dollar/franc suisse car désormais tous les taux des emprunts communaux sont fixes).
- ✓ Les provisions sont en baisse puisque la commune n'a provisionné cette année que 4 000€ sur 2022 (risque d'impayés).
- ✓ Les charges exceptionnelles sont en très nette diminution par rapport à 2021 (2021 avait dû faire face aux remboursements de spectacles, d'adhésions ... suite à la covid).

III – Les recettes

Elles sont en hausse de 6.57 % par rapport à 2021

- ✓ La commune a bénéficié d'un report excédentaire de fonctionnement 2021 de 1 054 655.60 €
- ✓ Les produits des services et du domaine sont en hausse de 25.66 % du fait de la reprise totale des activités après covid et atteignent 343 182 €
- ✓ Le produit des impôts et taxes a augmenté de 4.45%. Concernant la fiscalité locale, la commune avait fait le choix d'augmenter ses taux d'imposition de 0.5% en 2022.
- ✓ Depuis 2014, l'État baisse ses dotations et participations envers les collectivités, notamment par le biais de la contribution au redressement de la dette publique. Cependant, depuis 2021, nous percevons la compensation d'exonération taxes foncières qui s'est élevée à 358 000€ en 2022.
- ✓ Le poste des « atténuations de charges » est en hausse de 72.42 % ce qui correspond à la régularisation de longues maladies suite aux comités médicaux.
- ✓ Les opérations d'ordre et patrimoniales concernent les travaux en régie (= réalisés par nos agents municipaux), en baisse de 26.70 % sur l'exercice, passant d'environ 35 700 € en 2021 à 26 167 € en 2022.
- ✓ Les « autres produits de gestion courante » sont en hausse de 21.25% due essentiellement aux locations de salles.
- ✓ La commune perçoit depuis 2020 des produits financiers à hauteur de 48 000 € par an jusque 2034, grâce au fonds de soutien alloué lors de la renégociation de l'emprunt structuré. Cette aide est étalée jusque 2034 et viendra atténuer la charge annuelle de 50 000 € relative à la pénalité de remboursement anticipé
- ✓ Les produits exceptionnels sont en hausse de 43.25% par rapport à 2021 (cessions)

Les principaux constats – section d'investissement

I – Le résultat

La section d'investissement fait ressortir un déficit cumulé de 619 862.82 € hors restes à réaliser.

II – Les dépenses

Il est rappelé que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2009. Le ratio dette/habitant est à 1 660 €.

Les opérations d'ordre et patrimoniales font ressortir les écritures de travaux en régie pour 26 167 €.

A noter également que la commune rembourse pour la dernière année la somme de 65 328€ pour des taxes d'aménagement perçues à tort en 2018.

Les dépenses d'équipement réalisées cette année s'élèvent à 841 793 €, auxquelles il convient d'ajouter un report d'investissement 2021 (déficit) de 549 421 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 303 110 € (dont 182 000 € pour la vidéoprotection, 64 000 € pour l'informatique, 34 000 € pour l'enfouissement des réseaux et 23 110 € d'équipements divers).

III – Les recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 1 422 934.54 € sans avoir eu de report excédentaire de 2021.

Ces recettes sont constituées :

- De 69 000 € de FCTVA (TVA récupérée sur les investissements effectués par la commune),
- De 46 600 € de taxes d'aménagement,
- De 324 400 € de subventions,
- D'opérations d'ordre et patrimoniales pour un total d'environ 374 100 € dont 238 600 € d'amortissements, 44 500€ de plus-values suite à la vente de terrains et véhicules, presque 91 000 € d'étalement d'indemnités de renégociation d'emprunts
- Et d'un autofinancement (affectation du résultat de fonctionnement de N-1) pour 606 280 € (en hausse de 56.4 % par rapport à 2021), la commune ayant fait le choix de ne pas avoir recours à l'emprunt.

Les restes à réaliser se montent à 164 985 € (uniquement des subventions à percevoir).